

# UN NOUVEAU MODÈLE, AU SERVICE DU PROGRÈS SOCIAL

# RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

## Septembre 2016

La révolution industrielle 2.0 a pour particularité la vitesse avec laquelle elle bouleverse l'économie, la société et le travail. Pour les entreprises, les salarié.es doivent s'approprier rapidement le sujet, sous peine de « mettre en péril » leurs gains de productivité ! La CGT analyse et anticipe ces changements.

## UNE RÉVOLUTION RAPIDE

La transformation numérique est marquée par une exceptionnelle vitesse de diffusion. L'accélération exponentielle du rythme des innovations distingue fondamentalement le numérique des révolutions technologiques précédentes, ce qui suppose des efforts d'adaptation faits avec ambition et une mise en œuvre de ces changements réalisée rapidement.

## UNE RÉVOLUTION PROFONDE

Pour la première fois depuis la révolution industrielle, la diffusion de la technologie et de ses usages **impacte au moins autant la personne dans sa sphère privée que le salarié dans sa sphère professionnelle**. Loin de se résumer à l'usage d'outils numériques, elle marque l'arrivée, dans l'entreprise, de méthodes de conception, de production, de collaboration, qui sont aussi des méthodes de pensée, de travail, d'organisation. La « numérisation » de l'économie dépasse aujourd'hui le simple emploi d'outils numériques. Ainsi, le fonctionnement en réseau, l'usage de datas, la dématérialisation, non seulement des produits, mais aussi des processus de production et de livraison, sont autant de changements qui bouleversent l'économie, l'entreprise, et le travail des individus, tant dans les tâches et objectifs que dans la façon de travailler, les méthodes et contextes de leur activité.

# UNE RÉVOLUTION GÉNÉRATRICE DE PROFITS, MAIS QU'EN EST-IL DE L'EMPLOI

La révolution numérique, en permettant l'automatisation et la robotisation de nouvelles tâches permettra aux entreprises d'effectuer selon les secteurs de 20 à 40 % de gains de productivité. Elle risque aussi de supprimer, à très courte échéance, des millions d'emplois, notamment chez les professions intermédiaires, qui, en fonction des analyses retenues, seront loin d'être remplacés par les emplois créés.

Certaines études, dans les scénarios les plus négatifs parlent de 3 millions d'emplois pouvant être supprimés d'ici à 2025 en France. Sans réduction massive du temps de travail, le progrès technologique accentuera les inégalités entre ceux qui travaillent trop et celles et ceux qui sont enfermés dans le chômage, la précarité et le temps partiel.

## LA CGT FAIT DES PROPOSITIONS POUR DES DROITS NOUVEAUX

Il nous faut conquérir des droits nouveaux et anticiper sur les transformations dans le sens d'un progrès économique, social et environnemental

- ▶ Pour protéger l'emploi et pour rendre aux salariés le temps gagné par l'automatisation : **réduire le temps de travail avec maintien du niveau de salaire**. Il faut également **investir dans la formation professionnelle** car les nouvelles technologies demandent un effort d'adaptation des compétences important et quasi permanent. La formation professionnelle doit constituer un effort récurrent et durable.
- ▶ Pour préserver notre modèle social : **garantir des droits à tous par la mise en place d'un nouveau statut du travail salarié**. Il se doit de couvrir les nouvelles formes de travail telles que les auto-entrepreneurs et autres « Ubérisés », par des droits attachés à la personne et transférables entre les entreprises. Rappelons que cette « uberisation » s'appuie sur des modèles économiques destructeurs pour le financement de la protection sociale.
- ▶ A propos de l'économie collaborative : **transformer les logiques managériales pour permettre aux cadres d'exercer un rôle contributif**, notamment sur l'anticipation des besoins en qualification et la transformation des emplois. Définir les normes pour **une répartition équitable de la création de valeurs et une contribution à la puissance publique**. **Protéger les données personnelles** de la marchandisation.
- ▶ Afin de préserver la santé des salariés contre l'intensification du travail et les excès de connexions professionnelles : **établir les modalités d'un droit à la déconnexion**, ainsi qu'une négociation obligatoire sur l'utilisation des outils numériques. Mettre la transformation numérique au service de meilleures conditions de travail par une évaluation réelle de la charge de travail et une évaluation collective des résultats du travail.

## L'UFICT CGT AU COEUR DES DÉBATS

Nos entreprises ont déjà commencé cette mutation par le déploiement de projets numériques, d'outils collaboratifs et réseaux sociaux d'entreprise, ainsi que d'outils de travail à distance. Elles souhaitent aller plus loin dans la mise en place de modèles d'organisation transverses s'appuyant sur ces outils, ce qui peut contribuer à une perte importante de repères pour les salarié.es et leur management. Sans a priori mais avec vigilance, l'Ufict-CGT s'investit pleinement dans le débat. Nous mettrons à votre disposition prochainement d'autres expressions autour des questions que cette transformation va susciter dans nos entreprises.

### L'INFORMATION DE TOUS.TES EST NÉCESSAIRE SUR LE SUJET

▶ **L'Ufict met en débat avec les ingénieurs, cadres et technicien.nes la construction de propositions précises et concrètes.**